

REGLEMENT DU CONCOURS « HAVANA CLUB COCKTAIL GRAND PRIX » - Sélection France

Édition 2012

Article 1 Société organisatrice

La société Pernod S.A. au capital de 40 000 000€, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 302 208 301 et dont le siège social est situé 120 avenue du Maréchal Foch 94015 Créteil Cedex organise le concours « Grand Prix international de cocktail-sélection France 2012 » dont l'objet est de sélectionner le meilleur barman pour représenter la France à la 9^e édition du Grand Prix International de Cocktail Havana Club qui se déroulera à La Havane du 3 au 7 juin 2012.

Le Grand Prix Havana Club est un concours prestigieux et reconnu par la profession regroupant les 40 meilleurs barmen représentant les pays dans lesquels ils ont été sélectionnés et qui s'affronteront pendant 2 jours de compétition à La Havane, afin de devenir le meilleur « Havana Club Cantinero » (barman).

Article 2 Participants

Le concours est ouvert à tous les barmen professionnels et en activité, âgés de plus de 18 ans et résidant en France métropolitaine (ci-après les « Participants »).

La société Pernod se réserve le droit de vérifier que les Participants répondent bien aux critères et conditions stipulés dans le présent Règlement.

Article 3 Modalités du concours

3.1 Inscription en ligne

L'accès au concours se fait sur dossier d'inscription accessible directement sur le lien suivant : www.barpremium.com/GPHC2012, ou sur les sites web www.barpremium.com ou www.infosbar.com en cliquant sur la bannière web du concours.

L'inscription en ligne sera ouverte du 20 janvier 2012 au 29 février 2012 inclus.

Le dossier d'inscription doit être complet et validé en ligne avant le 29 février 2012 minuit. Tout dossier incomplet et/ou présentant une anomalie et/ou non validé en ligne avant la date limite ci-dessus ne sera pas pris en compte.

Chaque Participant doit compléter son dossier d'inscription en ligne.

Le dossier d'inscription se complète en deux temps :

Dans un premier temps, le Participant complète les pages « vous » et « établissement »

A l'issue de la validation des 2 premières pages, le Participant recevra un email pour confirmer son inscription.

Après confirmation de son inscription en activant son compte via le mail de confirmation « [BarPremium] Grand Prix Havana Club : Activez votre compte », le Participant sera alors redirigé vers la suite du dossier d'inscription afin qu'il puisse remplir les 3 dernières pages :

- Page 3 « Grand Prix Havana Club 2012 » concernant sa motivation à participer au concours
- Pages 4 et 5 « Recettes » dans lesquelles il devra notamment soumettre deux recettes de cocktail (respectivement à base de rhum Havana Club 3 ans pour le cocktail 1, et Havana Club 7 ans ou Seleccion de Maestros pour le cocktail 2) et, répondant aux critères définis sur ces pages.

Il est précisé que les deux cocktails proposés par le Participant dans son dossier d'inscription seront ceux présentés lors de la finale à Paris, s'il est retenu.

Les règles de préparation des deux cocktails et du choix des ingrédients comme précisées en ligne sont les suivantes :

1. Le rhum de marque Havana club (Havana Club 3 ans pour le cocktail 1, et Havana Club 7 ans ou Seleccion de Maestros pour le cocktail 2) devra être l'ingrédient de base des cocktails.
2. L'utilisation d'une autre marque de Rhum est strictement interdite.
3. L'utilisation des produits Pernod-Ricard est conseillée mais pas obligatoire.
4. Il n'y a pas de limite concernant la quantité d'ingrédients ou d'alcool utilisé dans chaque recette.
5. Toutes les techniques de bartending pour la préparation des cocktails sont acceptées à l'exception de celles relatives aux techniques de Flair.

Pour chacune des deux « Recettes », le Participant devra ajouter une photo du cocktail (obligatoire), une photo le représentant (obligatoire) et s'il le souhaite une vidéo de la préparation du cocktail (facultatif). Il est précisé toutefois que la qualité des photos et de la vidéo ne sera pas prise en compte dans les critères de sélection des 10 finalistes.

Les recettes et les photos des dix participants finalistes seront mises en ligne dans la rubrique « cocktailrama/créations » sur le site barpremium.com à la fin de la sélection France début avril 2012.

3.2 Sélection des dix finalistes sur dossier d'inscription par un jury

A l'issue de la clôture des inscriptions, un jury de 5 professionnels du bar (ci-après « le Jury ») se réunira pour sélectionner à partir de leurs dossiers d'inscription, 10 finalistes qui participeront à la finale nationale France à Paris fin mars 2012.

Les candidats retenus seront annoncés le 15 Mars 2012 sur le site www.barpremium.com/GPHC2012 et sur le site www.infosbar.com

3.3. Finale du concours France à Paris

Les 10 finalistes ainsi retenus par le Jury seront convoqués à la finale se tenant à Paris fin mars devant le Jury précité. La date exacte sera communiquée ultérieurement à ceux-ci et sur le site internet www.barppremium.com/GPHC2012).

Les finalistes non résidents en région parisienne seront entièrement pris en charge par la société Pernod (transport, hébergement et repas inclus). Sauf invitation personnelle de la société Pernod, les frais des accompagnateurs ne seront en aucun cas pris en charge.

A leur arrivée sur les lieux de la finale, les 10 finalistes tireront au sort un numéro compris entre 1 à 10, qui déterminera leur ordre de passage devant le Jury.

La finale s'organise en 2 épreuves :

- **Epreuve n°1 : « Vos créations 2012 »**

Cette épreuve consistera en la réalisation et la présentation des 2 cocktails indiqués dans le dossier d'inscription en ligne face au Jury. Les finalistes devront également présenter oralement une anecdote sur le cocktail proposé.

Cette épreuve durera 20 min (3 minutes de mise en place et d'installation, 2 minutes de présentation, 10 min pour préparer les 2 cocktails et les présenter en même temps au jury et 5 min pour nettoyer et ranger la station de travail). Aucune modification des cocktails indiqués dans le formulaire d'inscription ne sera autorisée.

Les règles de préparation des deux cocktails devant le Jury et du choix des ingrédients sont les suivantes :

1. Le rhum de marque Havana club (Havana Club 3 anos pour le cocktail 1, et Havana Club 7 anos ou Seleccion de Maestros pour le cocktail 2) devra être l'ingrédient de base des cocktails.
2. L'utilisation d'une autre marque de Rhum est strictement interdite.
3. L'utilisation des produits Pernod-Ricard est conseillée mais pas obligatoire.
4. Il n'y a pas de limite concernant la quantité d'ingrédients ou d'alcool utilisé dans chaque recette.
5. Toutes les techniques de bartending pour la préparation des cocktails sont acceptées à l'exception de celles relatives aux techniques de Flair.
6. L'utilisation de tout type de contenant et d'instruments de mesure neutres et non brandé, ainsi que le « free pouring » sont acceptés.
7. Un système de mesure sera utilisé pour mesurer tous les ingrédients liquides en unités, en cuillères ou en grammes.
8. Tout type de verrerie neutre, relative à la catégorie de cocktail choisie sera accepté. Les candidats doivent apporter leurs propres verres.
9. Tout type d'ustensile de bar neutre et non brandé amené par les candidats seront acceptés.

10. Tous les ingrédients ou garnitures alimentaires ou non alimentaires de bon gout seront acceptés et devront être apportés par les candidats pendant la préparation de leurs cocktails devant le jury.

11. Pernod s'engage à mettre à disposition des candidats les spiritueux Pernod-Ricard dont les rhums Havana club, le citron vert, la menthe, l'eau plate et gazeuse, le cola, le sucre blanc, la cassonade et les œufs. Tous les autres ingrédients devront être amenés par les candidats (spiritueux, vins, amères, sirops, jus, fruits, herbes, épices).

12. Les ingrédients « fait-maison » sont acceptés sous conditions de présenter leurs recettes complètes.

A l'issue de cette première épreuve, le Jury se réunira afin de sélectionner 3 finalistes qui participeront à la seconde épreuve de la finale. Les 7 autres finalistes seront éliminés à ce stade du concours.

- **Epreuve n°2 : « la boîte mystère »**

Cette seconde épreuve consistera en la réalisation et la présentation d'un troisième cocktail à base de rhum Havana club et avec les ingrédients de la boîte mystère.

Les 3 finalistes tireront au sort le numéro d'une boîte et devront réaliser en même temps, chacun sur sa table de travail, et face au Jury, un troisième cocktail, suivant les critères suivants :

- Utiliser en base le rhum Havana Club. Les candidats seront libres de choisir la qualité du Rhum Havana Club;
- Utiliser tous les ingrédients de la boîte mystère ;
- Les candidats sont libres de choisir la catégorie et le type de cocktail ;
- Les candidats devront préparer une présentation en français de leur création.

Les candidats auront :

- 3 minutes pour découvrir les ingrédients de la boîte mystère et penser à leur création ;
- 5 minutes pour préparer leur cocktail et le présenter au Jury ;
- 5 minutes pour nettoyer et ranger leur station de travail.

Les candidats passeront dans l'ordre donné en début de journée.

La finale de la sélection France sera filmée et diffusée sous forme de reportage vidéo sur le site www.barpremium.com/GPHC2012 et www.barpremium.com/masters ainsi que dans la presse web professionnelle (infosbar, barmag, etc.).

A l'issue de cette journée d'épreuve, le Jury désignera le gagnant, représentant de la sélection France pour le Grand Prix Havana Club à Cuba. L'annonce du gagnant se fera à la fin de la journée de concours, pendant la soirée de gala.

Aucun classement des 10 finalistes ne sera annoncé, ni aucune note communiquée après le concours.

Article 4 : Jury

Le Jury du concours sera constitué de 5 professionnels du bar.

Il sélectionnera les 10 finalistes France puis le gagnant de la finale France en tenant compte des critères suivants:

- Compétences techniques
- Connaissances du bar et des cocktails
- Capacité à innover et créer
- Motivation à participer au concours GPHC 2012
- Présentation globale du candidat

Le Jury évaluera également chaque cocktail selon les critères suivants :

- Apparence
- Nez
- Goût : il sera jugé sur la combinaison des saveurs, la présence de Havana Club et l'équilibre du cocktail.

Le Président du Jury est responsable du déroulement de la sélection, du comptage des points attribués par les membres du jury ainsi que de l'annonce des finalistes. Par ailleurs le Président a voix prépondérante en cas d'ex-aequo.

Toute décision du jury est irrévocable et sans appel.

Article 5. Dotations

Le gagnant de la sélection française gagnera une coupe Giraldilla et sa place pour participer à la finale internationale du Grand Prix Havana Club à la Havane du 3 au 7 juin 2012.

Le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour participer à la finale internationale du Grand Prix Havana Club à la Havane du 3 au 7 juin 2012.

Chaque finaliste recevra en outre un cadeau (une bouteille et un matériel de bar) d'une valeur de 100 euros TTC.

Les finalistes et le gagnant ne pourront demander à ce que leur lot soit échangé contre un autre prix ou contre sa valeur en espèces

Article 6. Annonce du gagnant

L'annonce du gagnant représentant de la sélection France sera faite, lors de la soirée de gala de la finale, mais aussi via :

- Des argumentaires distribués par la force de vente Pernod,

- Sur le site www.barpremium.com/GPHC2012

- Dans la presse professionnelle : magazines professionnels et sur le web : www.infosbar.com - et www.infosbarpro.com

Article 7. Droit à l'image et propriété intellectuelle

7.1 Les 10 finalistes dont le gagnant autorisent la société Pernod à :

- utiliser à titre publicitaire leur nom, adresse et image ainsi que les photos et vidéos publiés lors de l'inscription, ou les vidéos et photos réalisées lors de la finale, les représentant, à des fins publicitaires, promotionnelles ou de relations publiques dans le cadre d'opérations organisées en lien avec le présent concours, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur gain.

- à mettre en ligne les recettes et leurs photos dans la rubrique « cocktailrama/créations » sur le site www.barpremium.com à la fin de la sélection France début avril 2012.

7.2 Le gagnant de la sélection française autorise, en outre, la société Pernod à le solliciter pour intervenir ou participer à des manifestations de la société et de la marque Havana Club, en tant que gagnant de la sélection française du Grand Prix Havana Club 2012, et ce pendant une durée de 2 ans, jusqu'au prochain grand prix Havana Club en 2014.

7.3 Le gagnant cède, en outre, à la société Pernod l'ensemble des droits de propriété intellectuelle (représentation, reproduction et adaptation) attachés à ses créations (recette et nom des 3 cocktails qu'il aura réalisés dans le cadre du concours France) ; cette cession est consentie pour tous supports, pour le monde entier et pour la durée des droits de propriété intellectuelle. La société Pernod sera libre d'utiliser ces créations, dans le cadre de ses activités.

Article 8. Responsabilités

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté et/ou si les circonstances l'exigeaient, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions.

La société organisatrice ne pourra non plus être tenue pour responsable de problèmes de connexion internet, d'un dysfonctionnement (notamment virus, interruptions des communications, perte de données...), ou de tous dommages matériels et immatériels causés aux Participants, à leurs terminaux et aux données qui y sont stockées ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

Article 9. Loi Informatiques et libertés

Les données à caractère personnel communiquées par les Participants font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de la Société Organisatrice, à des fins de gestion, d'organisation et de suivi de l'opération et de prospection commerciale.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, les Participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives les concernant sur simple demande à l'adresse électronique suivante : thomas@barpremium.com

Article 10. Acceptation du règlement et des règles du concours

10.1 La participation à ce concours implique de la part du Participant l'acceptation pleine et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, et des modalités de déroulement du concours.

Tout manquement par un Participant à l'une quelconque des modalités du concours et du présent règlement, fraude ou tentative de fraude, entraînera son élimination de plein droit et sans préavis.

Le cas échéant, Pernod se réserve en outre le droit d'engager des poursuites contre ce Participant devant les juridictions compétentes.

10.2 Le règlement complet est déposé chez **SCP CHOURAQUI-NACACHE-FOURRIER-AMORAVIETA** sise à 94000 Créteil, 41 Allée de la Toison d'Or et est accessible sur le site www.barpremium.com/GPHC2012.

10.3 La société organisatrice pourra être amenée à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement et fera l'objet d'une annonce sur le site www.barpremium.com/GPHC2012 et sera déposée auprès de l'huissier identifié ci-dessus.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

10.4 Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et mécanismes du concours.

Article 11. Litiges

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française.
Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable relèvera des tribunaux compétents de Créteil et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.